

**aux  
xtérieur**

Part. Familla d accueil agrée, propose hébergement , cadre de vie en campagne très agréable et calme tel 0628071443

SSE gratuitement renier... véhicule il soigné. Tel.

ratuement MAI- grenier, véhicule apida et soigné. lie toutes proposi- 98.

**ne âge**

ée garderait per- dépendant à leur Proximité Alès et l accepté. Tél.

**GARD ET BOUCHES DU RHONE.**  
Place en famille d'accueil dans mas pour personnes âgées, toutes pathologies. Agréée Conseil Général. Tél. 06.10.33.21.99

Secteur Montpellier - Nîmes. Dame avc sérieuses références, garde personnes âgées jours + nuits (repas, courses + petits ménages). Pas sérieux s'abstenir. 06.23.00.91.45

Les Annonces Classées, c'est la possibilité de donner à votre annonce une audience locale, départementale ou régionale. N'hésitez plus, ciblez Annonces Classées.

**A P P E L  
D ' O F F R E S**

696474

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE**

**Étude de projet création des digues de second rang Aimargues et Gallargues-le-Montueux**

**ATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**  
rde et de dépôt des offres : EPTB Vidourle, Maison des de Jean-Charles Amar (DGS), 1977, avenue des Moulins, r cedex - Tél. 04:67.67.60.46 - Fax : 04.67.67.71.98.

www.vidourle.org  
**PASSATION :** procédure d'appel d'offres ouvert selon les 68 du décret 2016-360.

hat : marché public à tranches selon l'article 77 du décret

**T ÉTENDUE DE LA CONSULTATION :** étude de projet es de second rang - Aimargues et Gallargues-le-Montueux.

**DÉ CHOIX DES CANDIDATURES :** capacités profession- s et financières des candidats.

**T ET CLASSEMENT DES OFFRES :** note globale sur 100 je des prestations sur 50 points : elle est évaluée sur la re technique fourni avec l'offre, précisant les moyens iels affectés à l'offre et la méthodologie de travail.

avail et organisation : 25 points.

il estimé pour chaque phase de la mission et délais de réa- s.

ns affectés au marché (composition des équipes, compé- tel, etc.) : 10 points.

**AVIS AU PUBLIC**

**Syndicat mixte du Scot sud gard**

Le public est informé, qu'après avoir délibéré le 23 mai 2013 (délibération n° 2013-05-23-01d) pour prescrire la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gard (SCOT) ainsi que sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation mis en œuvre tout au long de cette procédure, le Comité syndical du Syndicat Mixte Du SCOT Sud du Gard a, par délibération n° 2016-12-15-04d du 15 décembre 2016, complété les modalités de concertation de cette procédure de révision. De même le public est informé que par délibération n° 2017-03-28-14d du 28 mars 2017, le comité syndical du SCOT Sud Gard a complété les objectifs poursuivis de cette révision.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-14 et 143-15 du Code de l'urbanisme, ces délibération font l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du Syndicat mixte, au siège des 6 EPCI membres (Communauté de communes du Pays de Sommières, Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, Communauté de communes Petite Camargue, Communauté de communes Terre de Camargue, Communauté des Communes Rhony Vistre Vidourle et Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole) et au siège des 80 communes du périmètre SCOT (Aigues-Mortes, Aigues-Vives, Aimargues, Aspères, Aubais, Aubord, Aujargues, Beaucaire, Beauvoisin, Bellegarde, Bernis, Bezouze, Boissières, Bouillargues, Cabrières, Le Caillar, Caissargues, La Calmette, Calvisson, Cannes-et-Clairan, Caveirac, Clarensac, Codognan, Combas, Congénies, Crespian, Dions, Domessargues, Fons, Fontanès, Fourques, Gajan, Gallargues-le-Montueux, Garons, Générac, Le Grau-du-Roi, Jonquières-Saint-Vincent, Junas, Langlade, Lecques, Lédenon, Manduel, Marguerites, Mauressargues, Milhaud, Montagnac, Montignargues, Montmirat, Montpezat, Moulézan, Mus, Nages-et-Solorgues, Nîmes, Parignargues, Poulx, Redessan, Rodilhan, La Rouvière, Saint-Bauzély, Saint-Chartes, Saint-Clément, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Mamert-du-Gard, Sainte-Anastasie, Salinelles, Sauzet, Sernhac, Sommières, Souvignargues, Uchaud, Vallabrègues, Vauvert, Vergèze, Vestric-et-Candiac, Villevieille).

Un registre de recueil d'observations est disponible au siège du Syndicat mixte et au siège de chaque EPCI membre du Syndicat mixte ainsi qu'un diagnostic territorial provisoire et l'état initial de l'environnement provisoire.

Retrouvez l'ensemble de ces délibérations sur notre site internet [http://www.scot-sud-gard.fr/deliberation\\_liees\\_a\\_la\\_revision\\_scot\\_sud\\_gard.html](http://www.scot-sud-gard.fr/deliberation_liees_a_la_revision_scot_sud_gard.html)

Envoyé à la publication le 28 avril 2017.

*Le Président, Philippe Gras.*

696874

**APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**AVIS RECTIFICATIF**

**Commune de Saint-Mamert du Gard**

Dans l'annonce n°685902 parue le 27 avril il fallait lire :  
La dite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 21 Avril 2017.

696952

